



PRÉFET DU HAUT-RHIN

PRÉFECTURE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le 11 - JUIN 2017

Objet : Permis de conduire – démarches en ligne de demandes d'inscriptions et de titres

P.J. : supports d'information

Le Ministère de l'Intérieur s'est engagé dans une réforme d'ampleur du service public dont l'objectif est de simplifier les démarches quotidiennes des citoyens. Elle a également vocation à répondre aux nouvelles attentes des citoyens, des acteurs des territoires, et de tenir compte de l'apport des nouvelles technologies et de leur impact sur l'organisation du travail.

Ainsi, les usagers n'auront plus à se déplacer en préfecture ou sous-préfecture notamment pour leurs demandes concernant le permis de conduire et pourront le faire directement en ligne, grâce à des télé-procédures.

Les demandes de délivrance de permis de conduire, quel qu'en soit le motif (inscription à l'examen, demande de permis de conduire après la réussite aux épreuves, demande de renouvellement en cas de perte ou vol, validation de brevet professionnel ...) sont faites en ligne sur un site internet dédié (<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>).

L'utilisateur pourra réaliser ces démarches individuellement **ou avec l'aide de son école de conduite**, depuis un accès internet (ordinateur, tablette ou smartphone) ; il pourra renseigner son dossier de demande et y joindre les documents attendus.

Dans le département du Haut-Rhin, site pilote, cette nouvelle procédure s'applique dès le 6 juin 2017, date de fermeture des guichets d'accueil en Préfecture et sous-préfecture pour les permis de conduire.

Dans cette perspective, je me permets de vous adresser des supports d'information que je vous serai reconnaissant de bien vouloir relayer dans votre structure, par voie d'affichage ou par diffusion sur vos sites internet ou intranet.

Je vous remercie par avance pour la diffusion que vous voudrez bien assurer de ces nouveautés.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Bien à vous.


Christophe MARX